DECLARATION DE REGULARITE
ET DE CONFORMITE

Les soussignés :

- **Monsieur Jean-Pascal REY**, agissant en qualité d'Administrateur et au nom de la société ODICEO BOURGOIN, Société Anonyme, au capital de 58 800 €, dont le siège social est 10 Rue Joseph Cugnot 38300 BOURGOIN JALLIEU, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 788 377 778 R.C.S. VIENNE,

dûment habilité aux fins de signer la présente déclaration en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 20 Juillet 2009,

- **Madame Agnès LAMOINE**, agissant en qualité de Directeur Général Délégué et au nom de la SOCIETE RHODANIENNE D'EXPERTISE COMPTABLE – SOREX, société anonyme au capital de 40 000 €, dont le siège est 115 Boulevard Stalingrad 69100 VILLEURBANNE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 302 207 113 R.C.S. LYON,

dûment habilitée aux fins de signer la présente déclaration en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 20 Juillet 2009,

- **Monsieur Didier VAURY**, agissant en qualité de Directeur Général et au nom de la société ODICEO SAINT-CHAMOND, société anonyme au capital de 100 000 euros, dont le siège est 17 Boulevard Waldeck Rousseau 42400 SAINT-CHAMOND, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 384 462 321 R.C.S. SAINT-ETIENNE,

dûment habilité aux fins de signer la présente déclaration en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 20 Juillet 2009,

et

Monsieur Pierre GRAFMEYER, agissant en qualité de Président Directeur Général et au nom de la société ODICEO, Société anonyme au capital de 275 000 €, dont le siège social est 115 boulevard Stalingrad 69100 VILLEURBANNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 430 130 393 RCS LYON,

dûment habilité aux fins de signer la présente déclaration en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 20 Juillet 2009,

Font les déclarations prévues par les articles L. 236-6 et R 236-4 du Code de commerce, à l'appui de la demande d'inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés, déposée au Greffe du Tribunal de commerce de LYON, qui seront précédées de l'exposé ci-après :

DV

EXPOSE

1) Les Conseils d'Administration des sociétés ODICEO BOURGOIN, SOCIETE RHODANIENNE D'EXPERTISE COMPTABLE – SOREX, ODIEO SAINT CHAMOND et de la société ODICEO, respectivement réunis en date du 20 Juillet 2009, ont arrêté un projet de traité de fusion entre les deux sociétés et donné chacun à leurs représentants respectifs les pouvoirs nécessaires à la réalisation des formalités requises.

Le projet de traité de fusion des sociétés ODICEO BOURGOIN, SOCIETE RHODANIENNE D'EXPERTISE COMPTABLE – SOREX, ODICEO SAINT CHAMOND et ODICEO, signé par un administrateur dûment habilité pour la société ODICEO BOURGOIN ; par leur directeur général délégué pour la SOCIETE RHODANIENNE D'EXPERTISE COMPTABLE – SOREX et ODICEO SAINT CHAMOND et par Monsieur Pierre GRAFMEYER, Président du Conseil d'Administration de la société ODICEO, suivant acte sous seing privé en date du 30 Juillet 2009, contenait toutes les indications prévues par l'article R. 236-1 du Code de commerce, notamment les motifs, buts et conditions de la fusion, la désignation et l'évaluation de l'actif et du passif des sociétés ODICEO BOURGOIN, SOCIETE RHODANIENNE D'EXPERTISE COMPTABLE – SOREX , ODICEO SAINT CHAMOND devant être transmis à la société ODICEO.

La société ODICEO ayant détenu en permanence la totalité du capital social des sociétés ODICEO BOURGOIN, SOCIETE RHODANIENNE D'EXPERTISE COMPTABLE – SOREX, ODICEO SAINT CHAMOND dans les conditions prévues par l'article L. 236-11 du Code de commerce, il n'y avait lieu ni à approbation de la fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire de chacune des sociétés absorbées, savoir : ODICEO BOURGOIN, SOCIETE RHODANIENNE D'EXPERTISE COMPTABLE – SOREX, ODICEO SAINT CHAMOND, ni à l'établissement des rapports mentionnés aux articles L. 236-9, dernier alinéa, et L. 236-10 dudit code.

2) Deux exemplaires du projet de fusion ont été déposés au Greffe du Tribunal de commerce de :

- au greffe du Tribunal de commerce de VIENNE pour la sté ODICEO BOURGOIN en date du 03.08.2009,
- au greffe du Tribunal de commerce de LYON pour la SOCIETE RHODANIENNE D'EXPERTISE COMPTABLE – SOREX en date du 04.08.2009,
- au greffe du Tribunal de commerce de ST ETIENNE pour la sté ODICEO SAINT CHAMOND en date du 03.08.2009,
- au greffe du Tribunal de commerce de LYON pour la société ODICEO en date du 4 Août 2009.

3) L'avis prévu par l'article R. 236-2 du Code de commerce a été publié dans le journal d'annonces légales :

- L'ESSOR DE L'ISERE du 14 Août 2009, pour la société ODICEO BOURGOIN,
- L'ESSOR DU RHONE du 14 Août 2009 pour la SOCIETE RHODANIENNE D'EXPERTISE COMPTABLE – SOREX,
- L'ESSOR DE LA LOIRE du 14 Août 2009 pour la société ODICEO SAINT CHAMOND,
- L'ESSOR DU RHONE du 21 Août 2009 pour la société ODICEO.

Aucune opposition émanant des créanciers sociaux n'a été formée dans le délai de trente jours prévu à l'article R. 236-8 du Code de commerce.

4) L'ensemble des documents visés à l'article R. 236-3 du Code de commerce ont été tenus à la disposition des actionnaires de la société ODICEO, au siège social, un mois au moins avant la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

5) L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société ODICEO, absorbante, réunie le 30 Septembre 2009, a :

- approuvé le projet de fusion,

- constaté la réalisation définitive de la fusion, ainsi que la dissolution des sociétés ODICEO BOURGOIN, SOCIETE RHODANIENNE D'EXPERTISE COMPTABLE – SOREX, ODICEO SAINT CHAMOND.

- décidé de modifier l'article 6 des statuts relatif aux apports.

6) L'avis prévu par l'article R. 210-9 du Code de commerce pour la réalisation de la fusion par voie d'absorption des sociétés ODICEO BOURGOIN, SOCIETE RHODANIENNE D'EXPERTISE COMPTABLE – SOREX , ODICEO SAINT CHAMOND par la société ODICEO a été publié dans le journal d'annonces légales :

- pour la société ODICEO, L'ESSOR DU RHONE du
- pour la société ODICEO BOURGOIN, L'ESSOR DE L'ISERE du
- pour la SOCIETE RHODANIENNE D'EXPERTISE COMPTABLE – SOREX, L'ESSOR DU RHONE du
- pour la société ODICEO SAINT CHAMOND, L'ESSOR DE LA LOIRE du

et l'avis prévu par l'article R. 237-2 du Code de commerce pour la dissolution des sociétés absorbées a été publié dans le journal d'annonces légales

- pour la société ODICEO BOURGOIN, L'ESSOR DE L'ISERE du
- pour la SOCIETE RHODANIENNE D'EXPERTISE COMPTABLE – SOREX, L'ESSOR DU RHONE du
- pour la société ODICEO SAINT CHAMOND, L'ESSOR DE LA LOIRE du

Cet exposé étant fait, il est passé à la déclaration ci-après :

DECLARATION

Les soussignés, ès-qualités, déclarent sous leur responsabilité et les peines édictées par la loi que les opérations de fusion relatées ci-dessus, ainsi que les modifications corrélatives des statuts ont été décidées et réalisées en conformité de la loi et des règlements.

Seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de LYON, avec deux exemplaires de la présente déclaration :

- deux exemplaires du traité de fusion et de ses annexes,

- deux copies certifiées conformes et enregistrées du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société ODICEO du 30 Septembre 2009,

- deux copies certifiées conformes des statuts mis à jour de la société ODICEO.

Une copie certifiée conforme de la présente déclaration de conformité sera en outre déposée au Greffe du Tribunal de commerce de :

VIENNE pour la société ODICEO BOURGOIN,
LYON pour la SOCIETE RHODANIENNE D'EXPERTISE COMPTABLE – SOREX,
SAINT-ETIENNE pour la société ODICEO SAINT CHAMOND.

La présente déclaration est établie conformément aux dispositions de l'article L. 236-6 du Code de commerce afin de parvenir à la modification des termes de l'inscription au Registre du commerce et des sociétés de la société ODICEO et à la radiation des sociétés ODICEO BOURGOIN, SOCIETE

RHODANIENNE D'EXPERTISE COMPTABLE – SOREX, ODICEO SAINT CHAMOND du Registre du commerce et des sociétés.

En conséquence et, à compter du 1er octobre 2009 :

- l'établissement sis 10 Rue Joseph Cugnot 38300 BOURGOIN-JALLIEU,
- l'établissement sis 17 bis Boulevard Waldeck Rousseau 42400 SAINT-CHAMOND,
- l'établissement sis 19 boulevard Rémy Roure 26100 ROMANS,
- l'établissement sis 16 Place Morand « le George Sand » 38550 PEAGE DE ROUSSILLON,

seront immatriculés en tant qu'établissements secondaires de la société ODICEO.

Fait à Villeurbanne
Le 20 octobre 2009
En six exemplaires

Agnès LAMOINE

Pierre GRAFMEYER

Jean-Pascal REY

Didier VAURY